**RÈGLEMENT DU CONCOURS**

1. **Organisateur**
Ce concours sans obligation d'achat est organisé par Beer Awards, une association de fait composée des membres Bert Vangeel, Kristof Verhasselt, Roeland Rypens et Tim Breemersch, ci-après dénommée : "Beer Awards". La participation au concours implique une acceptation inconditionnelle des dispositions de ce règlement et de toute décision que Beer Awards pourrait être amenée à prendre dans le cadre de ce concours. L'organisation peut être contactée à l'adresse e-mail beerawards@gmail.com.
2. **Qui peut participer ?**
**a. Conditions de participation**
La participation au concours est autorisée pour les résidents de la Belgique. Les mineurs ne peuvent pas participer. Étant donné que la participation au concours se fait en ligne, aucun frais de communication ne sera facturé. La participation est entièrement gratuite.

**b. Incompatibilités**
Ne peuvent pas participer à ce concours : les membres directs de la famille (conjoints et proches au premier degré) des membres de Beer Awards ou des membres du jury (composition disponible sur demande auprès de l'organisation). Toute personne figurant sur la liste des candidats ou des gagnants, ou même recevant un prix sans répondre pleinement à toutes les conditions de participation prévues par ce règlement, perd automatiquement son prix, sans indemnité ni droit de recours.

1. **Période**
Ce concours se déroule du 01/12/2024 au 24/12/2024, date limite de participation. Cette période peut être prolongée, interrompue ou arrêtée à tout moment par Beer Awards.
2. **Contenu et déroulement du concours**
Pour participer à ce concours, il faut voter valablement dans toutes les catégories du Beer Awards Digital Festival 2024 sur [www.beerawards.be/badf21](http://www.beerawards.be/badf21) et fournir des coordonnées (nom, e-mail et numéro de téléphone). Le concours se déroule comme suit : des prix éventuels seront attribués par tirage au sort parmi les participants éligibles.
3. **Le prix**
**5.1. Prix**
D'autres prix peuvent être ajoutés.

**5.2. Délai de remise du prix**
Les prix numériques seront envoyés par e-mail. Les prix physiques pourront être retirés sur rendez-vous avec l'organisation.

**5.3. Incessibilité du prix**
Le prix est nominatif (strictement au nom des gagnants) et ne peut pas être transféré ou vendu. Il est également interdit d'offrir le prix gratuitement ou de le mettre aux enchères sur des sites internet. Si, de quelque manière que ce soit, il apparaît que le gagnant tente de vendre le prix (par exemple, en le proposant sur un site web, via un journal, etc.), Beer Awards se réserve le droit de retirer le prix sans compensation. Le prix redeviendra disponible pour Beer Awards et pourra donc être attribué à un autre participant.

1. **Annonce des gagnants**
Les gagnants seront annoncés au plus tard le 28/02/2025. Ils en seront informés par voie électronique par Beer Awards.
2. **Données personnelles**
Les coordonnées communiquées par les participants à Beer Awards seront utilisées uniquement pour les contacter en cas de gain, et elles ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire. De plus, votre adresse IP pourra être analysée en cas de litige ou de suspicion de fraude. Vous pouvez consulter ou rectifier vos données gratuitement en envoyant une demande par e-mail à Beer Awards à l'adresse mentionnée ci-dessus, accompagnée d'une copie de votre carte d'identité. Une option "opt-in" est également prévue pour être informé des activités de Beer Awards par e-mail.
3. **Dispositions générales**
Beer Awards peut remplacer tout ou partie des prix par un prix équivalent si le prix initial n'est pas disponible, sans droit à une indemnisation pour le gagnant. Beer Awards se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le concours ou une partie de celui-ci si des circonstances programmatiques, techniques ou organisationnelles l'exigent. Si une disposition de ce règlement est nulle et/ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. Beer Awards remplacera cette disposition par une disposition valide correspondant autant que possible à l'esprit de la disposition initiale. En cas d'incident technique perturbant le déroulement de ce concours (par exemple, si le site web est hors ligne), tout sera mis en œuvre pour neutraliser ces effets perturbateurs. Beer Awards ne peut être tenu responsable des éventuels désagréments résultant de ces incidents techniques. En cas d'abus, de tromperie ou de fraude, Beer Awards se réserve expressément le droit d'exclure les participants concernés de ce concours et/ou d'autres concours qu'il organise. Ce règlement est publié sur le site web de Beer Awards mentionné à l'article 4 du présent règlement et peut y être imprimé. Toute publication complémentaire relative au concours constitue un point de règlement, sauf indication contraire explicite. Toutes les décisions de Beer Awards dans le cadre de ce concours sont définitives et irrévocables. Un aperçu des prix attribués peut être demandé par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus. Les éventuelles réclamations concernant le concours peuvent également être envoyées à cette adresse, et Beer Awards vous contactera. Aucune autre correspondance concernant le concours ne sera échangée.
4. **Droit applicable et tribunaux compétents**
Cet accord est régi par le droit belge. Tout litige concernant le concours et/ou ce règlement doit être d'abord soumis à Beer Awards. Si une solution amiable ne peut être trouvée, le litige sera soumis exclusivement au tribunal compétent de l'arrondissement de Malines.